



## Commune de Saint-Laurent-sur-Gorre

### Note de présentation brève et synthétique

#### Compte Financier Unique 2024 du budget principal et des budgets annexes

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 107 de la loi NOTRE n°2015-991 du 7 août 2015 :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Vu l'article 205 de la loi de finance pour 2024,

Le compte financier unique, document de synthèse, se substitue à partir de l'exercice 2024 au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public. Il présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution des budgets. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

#### Article 1 Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal

##### 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

##### A. DEPENSES :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les salaires du personnel municipal et les indemnités des élus, les participations communales à des syndicats ou groupement de collectivités (CCAS, Communauté de Communes Ouest-Limousin, Syndicat Vienne-Gorre, SEHV, syndicat de musique...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

##### Détail par chapitre de la section de fonctionnement – dépenses :

CHAPITRES DEPENSES		BP 2024	CA 2024
O11	Charges à caractère général	759 170,00	720 133,72
O12	Charges de personnel	672 863,00	636 091,71
C014	Atténuations de produits	1 050,00	324,00
65	Autres charges de gestion courante	128 590,00	114 188,02
66	Charges financières	10 868,00	10 867,44
67	Charges spécifiques	1 500,00	0,00
68	Dotations aux provisions	50,00	0,00
	<i>Dépenses réelles</i>	<i>1 574 091,00</i>	<i>1 481 604,89</i>
O42	Opérations d'ordre	57 623,00	509 922,67
O23	Virement à la section d'investissement	228 904,00 €	

Total	1 860 618,00	1 991 527,56
-------	--------------	--------------

### **Charges de fonctionnement : évolution et structures :**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	447	512	550	502	537	570	639	720
Charges de personnel	488	520	512	523	541	567	617	636
Atténuation de produits	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges de gestion courantes	106	102	99	112	176	113	270	114
Charges financières	22	20	19	17	16	14	12	10
Charges exceptionnelles	1	2	0	0	1	1	0	0
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	1 066	1 158	1 182	1 156	1 273	1 266	1 541	1 481

En milliers d'euros

### **B. RECETTES :**

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune :

- La fiscalité des impôts locaux : pour notre commune en 2024 les taux d'imposition n'ont pas augmenté.

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière (bâti)	46,12%	46,12%
Taxe foncière (non bâti)	60,25%	60,25%
Taxe d'Habitation ( <i>résidences secondaires</i> )	15,76%	15,76%

- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, locations de salle), revenus des immeubles, revenus des panneaux photovoltaïques...

### **Détail par chapitre de la section de fonctionnement – recettes :**

CHAPITRES RECETTES		BP 2024	CA 2024
O13	Atténuations de charges	8 000,00	8 320,97
70	Produits des services, du domaines	90 590,00	96 397,01
73	Impôts et taxes	206 315,00	270 575,17
731	Fiscalité locale	739 473,00	741 425,32
74	Dotations et participations	388 429,00	475 867,02
75	Autres produits de gestion courante	153 000,00	176 536,55
76	Produits financiers		41,70
77	Produits spécifiques	1 000,00	127 513,44
	<i>Recettes réelles</i>	1 586 807,00 €	1 896 677,18
O42	Opérations d'ordre	1 242,00	328 291,84
OO2	Résultat reporté	272 569,00	272 569,39
	Total	1 860 618,00	2 497 538,41

La section de fonctionnement présente un excédent de 506 010,85€

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (recettes réelles de fonctionnement hors produits spécifiques (1 769 163,74€) - dépenses réelles de fonctionnement hors charges spécifiques (1 481 604,89€) est de 287 558,85€ soit **16,25%**. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

L'épargne nette est l'épargne brute sans le remboursement des intérêts des emprunts soit 276 691,41€ soit **15,64%**.

Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT :

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses :
  - toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de terrains, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
  - le remboursement du capital des emprunts
- En recettes :
  - Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
  - Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenues (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public).

### Détail par chapitre de la section d'investissement – dépenses :

Chapitres/Opérations	Budgétisé	Total réalisé	Restes à réaliser
16 Capital des emprunts	39 175,00	39 174,93	
16 Cautions reversées	6 120,00	3 120,00	
23 Aménagement carrefour de Gorre	86 000,00	81 227,06	4 000,00
23 Eclairage public 2023	43 943,00	2 546,28	41 292,00
23 Travaux bâtiments divers 2023	1 110,00	1 101,60	
23 Travaux bâtiments divers 2024	20 000,00	1 819,80	18 000,00
23 Réaménagement du restaurant scolaire	272 450,00	265 055,57	9 600,00
23 Rénovation intérieure de l'Eglise	500 318,00	235 681,36	264 636,00
23 Huisseries volets école primaire	124 000,00	67 634,17	27 310,00
23/21 Aménagement logements temporaires Presbytère	28 000,00	0	28 000,00
23 Plans d'eau	8 000,00	0	8 000,00
23/21 Aménagement du Stop Accueil camping-cars	106 000,00	100 282,34	
21 Acquisitions 2024	12 600,00	12 183,49	
20 Frais d'études Lotissement	6 000,00	6 000,00	

20/23 Trottoirs & bordures	390 600, 00	6 600,00	384 000,00
20 Etudes rénovation salle des fêtes	7 500,00	2 474,20	5 000,00
21 Matériels & agencements 2023	26 000,00	15 321,42	
20/21 Matériels & agencements 2024	34 112,00	27 401,15	1 562,00
27 Autres immobilisations financières	153 547,00	123 460,00	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 865 475,00</b>	<b>991 083,37</b>	<b>791 400,00</b>
040 opérations d'ordre entre sections	1 242,00	328 291,84	
041 opérations patrimoniales	21 527,00	21 526,54	
<b>Total dépenses investissement de l'exercice</b>	<b>1 888 244,00</b>	<b>1 340 901,75</b>	<b>791 400,00</b>

**Détail par chapitre de la section d'investissement – recettes :**

Chapitres/Opérations	Budgétisé	Total réalisé	Restes à réaliser
<b>021 excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>429 859,00</b>	<b>429 859,72</b>	
10 FCTVA	95 464,00	95 464,15	
10 Taxe d'aménagement	4 000,00	2 616,09	
1068 Excédents de fonctionnement 2020 capitalisés	73 925,00	73 925,61	
27 Remboursement avance budget station	18 208,00	18 208,00	
024 produits des cessions	127 160,00		
165 cautions encaissées	1 000,00	900,00	
13 SEHV EP 2023	25 046,00	954,86	24 052,00
13 Réaménagement du restaurant scolaire	113 872,00	42 082,34	71 789,00
13 travaux Eglise	482 261,00	270 994,24	251 450,00
13 Huisseries volets école primaire	48 849,00	0	39 559,00
13 City Stade	28 480,00	28 480,00	
13 Trottoirs & bordures	128 000,00	5 960,00	120 040,00
13 Etude rénovation salle des fêtes	1 666,00	0	1 666,00
13 Abribus	2 400,00	0	2 400,00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 150 331,00</b>	<b>539 585,29</b>	<b>510 956,00</b>
021 virement de la section de fonctionnement	228 904,00	0	
040 opérations d'ordre entre sections (amortissements, écritures cession)	57 623,00	509 922,67	
041 opérations patrimoniales	21 527,00	21 526,54	
<b>Total recettes investissement de l'exercice</b>	<b>1 888 244,00</b>	<b>1 071 034,50</b>	<b>510 956,00</b>

La section d'investissement présente un déficit de l'exercice de 269 867,25€.

L'excédent d'investissement reporté étant de 429 859,72€. Le résultat cumulé est un excédent de 159 992,47€

**Affectation du résultat 2024 :**

Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 280 444€ (dépenses 791 400,00€ recettes 510 956€) minoré de l'excédent d'investissement cumulé 2024 de 159 992,47€ soit un besoin de financement de 120 451,53€.

<b>Affectation sur 2024</b>	
Excédent de fonctionnement 2024	506 010,85€
Au compte 1068 couverture d'autofinancement	120 451,53€
<b>Excédent de fonctionnement reporté au 002 BP 2025</b>	<b>385 559,32€</b>

## Article 2 La Dette

Exercices	Annuités	Intérêts	Capital	Capital restant dû
<b>2021</b>	50 042,37	16 155,72	33 886,65	300 953,42
<b>2022</b>	50 042,37	14 477,87	35 564,50	265 388,92
<b>2023</b>	50 042,37	12 716,52	37 325,85	<b>228 063,07</b>
<b>2024</b>	50 042,37	10 867,44	39 174,93	188 888,14
<b>2025</b>	50 042,37	8 926,28	41 116,09	147 772,05
<b>2026</b>	50 042,37	6 888,41	43 153,96	104 618,09
<b>2027</b>	50 042,37	4 749,05	45 293,32	59 324,77
<b>2028</b>	31 406,80	2 502,98	28 903,82	30 420,95
<b>2029</b>	31 406,80	985,43	30 420,95	0

Dette par habitant

Au 01/01/2024 : 1415 habitants ; dette par habitant 161,17€ (capital restant dû/nombre d'habitants)

Ratio d'endettement

C'est le rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute soit **0,66** (188 888,14/287 558,85€) pour la commune.

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.

En 2024 la Commune n'a pas eu besoins de contracter de nouvel emprunt.

## Article 3 Le personnel

Charges de personnel pour 2024 : 636 091,71€ soit 42,93% du total des dépenses réelles de fonctionnement.

- 1 Technicien Principal 1<sup>ère</sup> classe TC
- 1 Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe TC
- 1 Rédacteur TC
- 1 Adjoint administratif TC
- 1 Adjoint Administratif TNC
- 3 Adjoints techniques principaux 1<sup>ère</sup> classe TC
- 3 adjoints techniques principaux 2<sup>ème</sup> classe TNC
- 2 Adjoints techniques TC
- 1 Adjoint technique TNC
- 2 ATSEM principaux 1<sup>ère</sup> classe TC

## Article 4 Le budget annexe de l'assainissement

### Fonctionnement Hors-taxe

- Dépenses : 55 501,19€

Elles consistent en la cotisation au SATESE (service du Département pour le contrôle de la station) ; les intérêts des emprunts ; les ICNE et les amortissements.

- Recettes de l'exercice : 57 062,22€

Elles consistent en la surtaxe versée par la SAUR ; les participations à l'assainissement collectif ; l'amortissement des subventions.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est un excédent de 1 561,03€.

L'excédent de fonctionnement reporté de 2023 soit 34 473,10€ donne un montant total de recettes de 91 535,32€ soit un excédent cumulé de **36 034,13€**.

### Investissement Hors Taxe

- Dépenses de l'exercice : 213 002,89€

Elles consistent en le remboursement du capital des emprunts, l'amortissement des subventions, le programme de réhabilitation du réseau de l'Avenue Jean Moulin ainsi que des branchements et travaux divers.

Recettes de l'exercice : 320 851,25€

Elles consistent en les amortissements, les subventions allouées aux programmes, l'emprunt contracté.

Le résultat d'investissement de l'exercice est un excédent de 107 848,36€

Le déficit d'investissement reporté de 2023 soit 61 664,54€ donne un montant total de dépenses de 274 667,43€ soit un excédent cumulé de **46 183,82€**.

### Affectation du résultat 2024 :

Les restes à réaliser s'élèvent à 14 475,00€ (dépenses 14 475,00€ recettes 0€). Vu l'excédent d'investissement cumulé 2024 de 46 183,82€ il n'y a pas de besoin de financement.

<b>Affectation sur 2024</b>	
Excédent de fonctionnement 2024	36 034,13€
Au compte 1068 couverture d'autofinancement	0€
<b>Excédent de fonctionnement reporté au 002 BP 2025</b>	<b>36 034,13€</b>

### La dette

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
<b>2021</b>	15 803,54	1 507,79	14 295,75	20 348,10
<b>2022</b>	15 618,61	759,02	14 859,59	5 488,51
<b>2023</b>	3 866,64	207,88	3 658,76	1 829,75
<b>2024</b>	7 274,90	2 778,48	4 496,42	157 333,33

## Dettes par habitant

Au 01/01/2024 : 1415 habitants ; dette par habitant 1,30€ (capital restant dû/nombre d'habitants)

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (recettes réelles de fonctionnement hors produits spécifiques (39 015,34€) - dépenses réelles de fonctionnement hors charges spécifiques (4 843,23€) est de 34 172,11€ soit **87,59%**)

## Ratio d'endettement

C'est le rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute soit **4,60** (157 333,33/34 172,11) pour le budget assainissement.

## Article 5 Le budget annexe de la station-essence

### Fonctionnement Hors-taxe

- Dépenses : 1 460 293,38€

Elles consistent en l'achat des carburants, fournitures (rouleaux papier), maintenance, téléphone, eau, électricité, commission cartes bancaires, assurance, part des frais de personnel, amortissements, écritures de stocks au 31/12/2023.

- Recettes de l'exercice : 1 473 857,95€

Elles consistent en la vente des carburants, amortissement des subventions, constatation des stocks au 31/12/2024.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est un excédent de 13 564,57€.

L'excédent de fonctionnement reporté de 2023 soit 60 606,59€ donne un montant total de recettes de 1 534 464,54€ soit un excédent cumulé de **74 171,16€**.

### Investissement Hors-taxe

- Dépenses : 70 356,84€

Elles consistent en le remboursement de l'avance de trésorerie au budget principal, l'amortissement des subventions, l'écriture des stocks au 31/12/2024.

- Recettes de l'exercice : 60 193,37€

Elles consistent en les amortissements et les écritures de stocks au 31/12/2023.

Le résultat d'investissement de l'exercice est un déficit de 10 163,47€

L'excédent d'investissement reporté de 2023 soit 109 909,04€ donne un montant total de recettes de 170 102,41€ soit un excédent cumulé de **99 745,57€**.

Les deux sections étant excédentaires, l'excédent de fonctionnement est reporté intégralement en fonctionnement du budget primitif 2025.

Ce budget n'a pas d'emprunt mais rembourse l'avance de trésorerie consentie par le budget principal d'un montant de 18 208€ par an.

## **Article 6 Le budget annexe du lotissement Sadi Carnot**

En 2024 seules les écritures de vente du terrain du budget principal au budget annexe du lotissement apparaissent.

### **Fonctionnement Hors-taxe**

- Dépenses : 123 460€
- Recettes : 123 460€

### **Investissement Hors-taxe**

- Dépenses : 123 460€
- Recettes : 123 460€